

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2009

Présents : Mmes Bérengère BOCH – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON – Mrs Yvan BOURGEOIS – Cédric GAGNIERE – Pierre GAGNIERE – Jean-Pierre JORCIN – Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET –

Excusé : Yoann CHOISEAU

Procurations de Cécile BURDIN à Jean-Pierre JORCIN, de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON

Secrétaire de séance : Bérengère BOCH

Approbation du compte-rendu du 8 octobre 2009

Pas d'observations.

Compte rendu de délégations d'attributions

Néant.

Office de tourisme intercommunal

Le Maire informe le conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise relative au transfert de la compétence tourisme. La commune dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer, toutefois, la CCHMV souhaite que cette modification soit actée dans les meilleurs délais (avant le 15/11).

Les transports ne sont pas inclus.

A partir de 2011, le financement ne se fera plus par subventions des communes mais par fiscalité.

Pour l'hiver prochain rien ne sera changé dans le fonctionnement de l'Office du Tourisme de Val Cenis. La subvention sera versée à la CCHMV qui financera la MVC. Les communes de Lanslebourg et Lanslevillard continueront de subventionner la Maison de Val Cenis pour les transports.

Vote : Pour 10 – Abstentions 2

Modification des statuts du SPM

Approbation de la modification des statuts suite à la demande d'adhésion de la commune de Bonneval Sur Arc.

Vote : Abstentions 8 – Pour 2 - Contre 2

Terrains

Le Maire présente une demande d'acquisition de terrain de Monsieur Michel BOROT sur la parcelle D.1324 (environ 8 m²). La cession de ce terrain permettra de construire la maison multigénérationnelle en limite de propriété (sinon obligation de se tenir à 3 m).

Les plans du projet de la maison multigénérationnelle sont présentés au conseil. L'accès au sous-sol a été modifié, permettant de créer 12 emplacements de parkings et un local pour les vélos.

Lotissement de St Martin

Demande de Anne et Gaël GAILLARD d'acquisition du lot n° 22. OK

Demande de Marilyn BLOODWORTH et Trefor NAUNTON EVANS d'acquisition du lot n° 21. OK

Reste le lot n° 24 de 713 m². la construction d'un petit collectif de 2 à 6 logements pour l'habitat permanent est envisagée. Proposer à des promoteurs ou particuliers ?

Modification lotissement

Une demande auprès de tous les propriétaires ou titulaires d'une promesse de vente a été faite pour modifier l'autorisation de lotir. Cette modification permettra de céder à M. et Mme CHOISEAU et à M. et Mme RAVOIRE les parcelles situées à l'arrière de leurs propriétés, rattachées initialement au lot n° 24. De ce fait, le périmètre et le plan de composition du lotissement sont modifiés, les parcelles résiduelles à vendre seront exclues du périmètre.

Le conseil municipal approuve cette modification.

Personnel communal

Embauche de personnel pour besoins occasionnels. Du 4 novembre jusqu'au 11 décembre 2009, pour permettre d'achever les travaux en cours.

Création de 2 postes :

Garde champêtre : un poste à mi-temps, il est précisé qu'il est possible d'embaucher un garde champêtre pour 2 communes.

Coordonnateur des activités du service technique : un poste à temps complet.

Convention ATESAT

La commune bénéficie de l'ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Il est décidé de mettre fin à la précédente convention au 31/12/2009 et à en signer une nouvelle avec la DDEA à compter du 01/01/2010.

Tarifs des frais de secours sur pistes

Les tarifs sont approuvés pour la saison 2009/2010.

Convention avec le SAF pour les secours hélicoptés

Tarifs saison 2009/2010 : 48.38 euros la minute.

Grenouillère : Acquisition de SHON commerciale

Demande de Claire DAUTHERIVES de créer un salon de thé dans la grenouillère. Cette demande sera transmise à Pascal GROSSET et Pierre DALCIN.

Consultation déneigement

Consultation des 2 entreprises locales :

Questions diverses

Lettre aux habitants du Hameau d'Herbefin :

Un courrier a été envoyé aux habitants du Hameau avec les observations du Maître d'œuvre sur les difficultés à assurer la finition des travaux avant l'hiver et les problèmes de déneigement à prévoir cet hiver si les matériaux entreposés sur la voirie ne sont pas retirés. Aucune amélioration n'ayant été constatée, un nouveau courrier sera adressé à tous les habitants du Hameau pour leur demander de retirer les matériaux gênants sous 15 jours, à défaut la commune fera procéder à l'enlèvement à leurs frais.

LGO : village trappeur (base polaire) et village d'igloos (mis en place par le Relais du Col).

Sapins de Noël pour les habitants

Cette année il n'y aura pas de commande de sapins de pépinière.

Des sapins seront coupés dans la forêt et vendus pour le téléthon. La vente aura lieu le 5 décembre au matin à côté du Presbytère.

Remerciements de Mathieu DEYMONNAZ pour participation à l'acquisition d'un fauteuil tout terrain.

Courrier de Marion BELTRAMO : elle sollicite une aide financière de 600 euros pour entraînement d'été à USHUAIA. Voir avec la MVC.

Demande de Nicolas COGNET sur l'avenir de la base de voile du Mont Cenis. Il serait intéressé par la reprise.

Défibrillateurs : commande 3 défibrillateurs pour environ 8 000 euros.

Compte rendu réunion du conseil municipal du 12/11/09

Réunion déneigement : mardi 24 novembre à 14 heures.

Les Valmonts : Les propriétaires ont monté 2 associations pour pouvoir continuer la commercialisation. Le 19 novembre, le Tribunal de commerce se prononcera sur la gestion de la résidence. Privilege Hotels & Resorts est pressenti comme nouveau gestionnaire. D'autres sociétés sont également intéressées.

Fin de réunion : 0 h 30. Prochaine réunion le 9 décembre.